

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil Municipal se réuniront le :

Lundi 28 septembre 2026 à 19h
Salle polyvalente « Les Roches »

L'ordre du jour est le suivant :

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 22 juin 2026

Délibérations :

1. PERSONNEL COMMUNAL

- Délibération n° 09-2026-01 - Détermination du taux de promotion pour l'avancement de grade de rédacteur
- Délibération n° 09-2026-02 - Création et suppression d'un emploi dans le cadre d'un avancement de grade et mise à jour du tableau des emplois

2. INTERCOMMUNALITÉ ET ORGANISMES EXTÉRIEURS

- Délibération n° 09-2026-03 - Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au Comité syndical du Syndicat Mixte Orge-Yvette-Seine (SMOYS)
- Délibération n° 09-2026-04 - Désignation des représentants de la commune de Nainville-les-Roches au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes du Val d'Essonne (CCVE)

3. AFFAIRES SCOLAIRES ET JEUNESSE

- Délibération n° 09-2026-05 - Participation aux frais de fonctionnement de l'école maternelle André Malraux de Boissise-le-Roi

4. URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- Délibération n° 09-2026-06 - Avis du Conseil municipal sur le projet d'aménagement de l'autoroute A6 entre la RN104 et la RN37, porté par APRR, dans le cadre de la procédure préalable à la déclaration d'utilité publique, à la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme et à l'autorisation environnementale

5. QUESTIONS DIVERSES

Le Maire
Frédéric MOURET

